

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

131116

Déclaration de Maladie : N° P19- 0008128

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 03631

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELJADID ABDELLAH

Date de naissance : 30.06.1960

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 190 + 224 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11/09/2022

Nom et prénom du malade : Jadiidi Halla Souadie Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MASSA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 26/09/2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/09/12	C	C	150.04	 Dr. HAYATI JAWAD Médecin Généraliste Rés. Soufiane Imm A2 N°1 RDC Sidi Mzrouf - Casablanca Tél. : 05 22 97 36 55
8/9				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
<p>Dr. ABDI H.O. PARIS PHARMACIE WASSIM LOT 326 * 326 Tél: +212 52 22 80 00 Fax: +212 52 22 80 00</p>	18/09/22	226.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553	G	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Hayat OUARIT

Médecine Générale

- Certificat de Gynécologie Médicale
- Certificat de Diabétologie et Nutrition
- Echographie



الدكتورة حياة وارت

الطب العام

- شهادة في أمراض النساء
- شهادة في مرض السكري و التغذية
- الفحص بالصدى

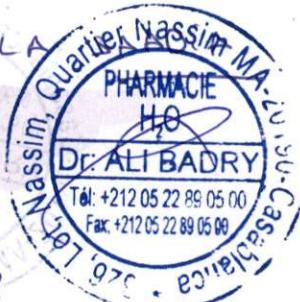
Casablanca, le : 12/02/2022 الدار البيضاء, في :

ORDONNANCE

PPV : 95DH50
PER : 03/24
LOT : K2832-6

M JAOUDI LALLA

S. V.



① Progol 203 gile

الـ 1 : اـ 1
الـ 2 : اـ 1
الـ 3 : اـ 1

LOT : 4466
PER : 03/24
PPV : 46,60 DH

② Xemid 503 gile

S. V.

53,10

الـ 1 : اـ 1
الـ 2 : اـ 1
الـ 3 : اـ 1

③ RELAXOL 500MG/2MG
CP 820

P.P.V : 53DH10



6 118000 060833

PER : 03/24
LOT : 101

S. V.

شارع إقامة شيماء، إقامة سفيان عمارة A'2 رقم 1 الطابق السفلي - سidi معروب

Boulevard Résidence Chaimaa, Résidence Soufiane Imm A'2 N°1 RDC - Sidi Maârouf- Casablanca

Tél : 05 22 97 36 55 الهاتف :

28,80

(u) vitamine, fl

LOT 28,80
PER

exp 3 | (S.V.)

15 224.00

Dr. HAYAT QUARIT
Médecin Généraliste
Rés. Soufiane Imm A2 N°1 RDC
Cité Mabrouk - Casablanca
Tel: 05 21 07 00 55

